GROUPEMENT DES PARLEMENTAIRES DE BRUXELLES - BRABANT WALLON

Saison 2026-2027

Procès-verbal n° 4

Séance du jeudi 05/11/2026

Présents : M.M.Yves Van Wallendael, Président, Patrick Gillard, Vice-Président, Claude Dujardin, Trésorier, Jean Louis De Greef, Secrétaire, Laurent Monsieur, Fabien Muylaert, Olvier De Roy, Véronique Lechien (entre en séance à 23h00), membres.

Invités : M.M. Jean-Pierre Delchef, Président de l'AWBB, Olivier Monsieur, Président du Comité provincial de Bruxelles - Brabant Wallon (par vidéo-conférence), Yves Lamy, membre du Conseil judiciaire provincial, Raphael Obsomer, Directeur Sportif (quitte la séance à 23h00)

La séance de ce jour débute à 19h30 en présentiel dans les locaux de Avens, boulevard du Souverain, 100 à Watermael-Boitsfort , sous la présidence d'Yves Van Wallendael.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Groupement accueille Raphael Obsomer, Directeur Sportif, qui nous fait un exposé sur le projet de réforme du championnat des jeunes qui figure à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 novembre prochain, sans que soit déterminé, à ce stade, si un vote interviendra, ni l'objet de ce vote.
Ces questions sont susceptiblesd'évolution en fonction des réponses qui seront apportées par le conseil d'administration, assisté de M. Raphael Obsomer, aux questions et observations transmises par les groupes parlementaires à la suite de la présentation du projet dans les diverses provinces.

De nombreuses remarques et observations sont émises par la Groupement à l'issue de la présentation.

Le Groupement remercie Raphael Obsomer. Le Groupement introduira ses remarques et observations au sujet de cette réforme pour le vendredi 13 novembre 2026.

La séance débute à 23 heures.

Madame Véronique Lechien (2204 Anderlecht Basketball) est cooptée en qualité de Parlementaire de la Province de Brabant Wallon. Nous la félicitons et saluons la féminisation de notre assemblée. Sa candidature et son curriculum vitae seront transmis au Secrétariat Général.

Le groupement passe ensuite à l'ordre du jour.

1.**Approbation du procès-verbal n° 3 du 01/10/2026**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2.**Points présentés par le Président du Comité Provincial**

Vu l'heure tardive, le groupement donne la parole au Président du Comité provincial qui souhaite intervenir au sujet des lenteurs de la procédure judiciaire en province de Bruxelles Brabant Wallon et du respect des statuts qui régissent cette procédure et plus largement le fonctionnement des organes judiciaires.

Une discussion s'ensuit sur certaines sanctions prononcées par ce même CJP.

Le Groupement, bien qu'au courant de la situation, n'a pas à prendre position à ce sujet.
Il appartient au Comité Provincial d'adresser ses remarques et observations au Conseil d'Administration, seul compétent en la matière en vertu du PA65.

3.**Correspondance**

3.**1.PC91 Tenue des joueurs**

Suite à un courriel du Royal 4, le Groupement aborde la problématique de l'application de cet article.

Dans le dernier procès-verbal du Conseil d'Administration paru dans la newsletter du 30 octobre 2026, point 9.4, suite à une demande d'information d'un club, le CdA souligne qu'en en cas de non-respect des obligations découlant de cet article PC91, le club défaillant sera sanctionné d'un forfait, alors que les dispositions en vigueur prévoient seulement une amende.

Interpelé à ce sujet, le Président de l'AWBB nous informe qu'une proposition de modification de cet article sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de mars 2027 et qu'actuellement il n'est pas question d'infliger un forfait aux équipes défaillantes.

Il serait peut-être utile de revoir également la notion de couleur principale, et ce, dans le respect de ce que le code de jeu prévoit.

3.**Budget 2027**

La Commission financière a pris connaissance du projet de budget 2027. Claude Dujardin, son président, présente les remarques et observations qui seront formulées lors de la prochaine réunion de la Commission, le 17 novembre 2026.

- Le budget ne présente pas d'anomalies fondamentales.
- La présentation a changé cette année : le budget est désormais organisé par projets, et non plus par rubriques comptables.
- Bien que le budget reflète la professionnalisation de l'AWBB, cette nouvelle présentation rend son pilotage moins visible. Les détails disponibles auparavant ne figurent plus dans cette présentation, d'où la nécessité d'un tableau de conversion 2026-2027.

Un montant de 566.500 euros, correspondant aux assurances, est porté en charge de facturation des clubs. Cette inscription résulte de la globalisation des cotisations des membres, qui comprennent désormais les assurances.

- Le budget extraordinaire (le PSG) sera présenté différemment par le directeur général lors de l'assemblée générale du 21 novembre 2026.
- Le PSG sera financé par les réserves.

Les budgets ordinaire et extraordinaire, considérés ensemble, présentent un déficit qui sera également comblé par les réserves.

4.PM12 - Courrier du Directeur Général

Le groupement a réceptionné ce jour le courriel du Directeur Général par lequel celui-ci soumet une proposition de modification de l'article PM12 relatif aux indemnités de formation, qui sera mise à l'étude lors de l'Assemblée générale de novembre 2026.
Ce point sera discuté par notre groupement lors de la prochaine réunion de préparation de l'Assemblée générale qui se tiendra le mercredi 18 novembre prochain.

5.FDM – Réponse du CdA à notre question au sujet de la possibilité d'inscription d'un nouveau membre sur la FDM électronique alors qu'il en résulte automatiquement le forfait

Le groupement a pris bonne note de la réponse du CdA à ce sujet qui figure dans le procès-verbal du 20 octobre dernier ; néanmoins, il souhaiterait, à tout le moins, que la dénomination du bouton « Ajouter membre » soit modifiée pour éviter toute confusion dans le chef des personnes moins familiarisées avec le système.

Le groupement fera des propositions mais retient déjà à ce stade la mention « Ajouter membre affilié ».

La séance est levée à 00h15.

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 18 novembre 2026 à 18 heures en distanciel.

Le Secrétaire,
Jean Louis De Greef

Le Président,
Yves Van Wallendael